

Mme Magloire Archaumbault

XXII^e Année

Le Rosaire

AVRIL 1916

PER
R-382
CON

La Revue Dominicaine

Publiée mensuellement

SOMMAIRE :

- R. P. R.-M. ROULEAU, O.P. : — LA LANGUE ET LA FOI
R.P.R. VILLENEUVE, O.M.I. : — CAS DE CONSCIENCE —
L'autorité de l'Eglise en
matière sociale
D. V. : — UN CHEF D'ÉTAT CATHOLIQUE
FR. M.-C. F..... FR. A. L. : — CONSULTATIONS —
Le jeûne et l'aumône du
Carême — La Jeanne
d'Arc d'Anatole France
R. P. A. LEDUC, O. P., : — DANS L'EGLISE
ET
FRA DOMENICO : — DANS L'ORDRE

BIBLIOGRAPHIE

ABONNEMENTS :

CANADA : \$1.00 | ETATS-UNIS : \$1.25

Le numéro : 10 sous

REDACTION ET ADMINISTRATION

" LE ROSAIRE "

SAINT-HYACINTHE

CANADA

MCMXVI

Dernières publications

RÉV. PÈRE LAMARCHE, O. P.

DOCTEUR EN THÉOLOGIE

“LE DEVOIR ELECTORAL”

Etude doctrinale d'environ 30 pages où sont exposés avec soin les devoirs et responsabilités du citoyen électeur. C'est le premier travail du genre paru en ce pays. L'auteur explique et justifie, les ayant fondus ensemble, les points de doctrine épars dans les Manuels de théologie, les Encycliques romaines, les Mandements d'évêques et les Conciles provinciaux. C'est donc moins le contenu du recueil que le recueil même qui apparaîtra comme une nouveauté. Le ton plutôt élevé et la rédaction châtiée de cet opuscule en rendent la lecture agréable et profitable surtout à la classe instruite.

1 exemplaire :	\$0.10	12 exemplaires :	\$0.80
6 “	0.50	25 “	1.50

DU MÊME AUTEUR :

“ PETIT CATECHISME ELECTORAL ”

A L'USAGE DU PEUPLE

Tract de propagande. Adaptation, quant aux principes, de la brochure plus haut annoncée, mais sous une forme familière et simple et procédant par demandes, réponses, explications. Ce catéchisme est divisé en quatre parties : *De la nature du suffrage électoral — De l'obligation du vote — De l'obligation du vote consciencieux — De la corruption électorale.* Un personnage de marque écrit à l'auteur, en date du 2 février 1916 : “ Vous faites une œuvre éminemment utile en offrant ainsi aux deux principales classes qui composent notre société un véritable manuel du citoyen catholique. Sans compter que la proximité relative des grandes élections donne à vos travaux le cachet et le mérite de l'actuel. Votre *Catéchisme électoral* devrait être répandu par centaines et par milliers à travers villes et campagnes.”

1 exemplaire :	\$0.05	100 exemplaires :	\$3.00
12 “	0.50	200 “	5.00
50 “	1.75	500 “	10.00

Adresser les commandes au

RÉV. PÈRE PROCUREUR

COUVENT DES DOMINICAINS

SAINT-HYACINTHE



“ POURQUOI

ET

COMMENT”

TELLE EST LA DEVISE DE

L'Ecole Commerciale Pratique Lalime de St-Hyacinthe, et cela indique bien ce qu'on y apprend : le pourquoi et le comment des choses ; y a-t-il un meilleur moyen de former le jugement de la jeunesse ?

Le but de l'Ecole Commerciale Pratique Lalime est de former des Commerçants, des Hommes d'affaires, des Employés d'élite, en un mot, des jeunes gens capables, au sortir de l'école, de tenir avec distinction une situation enviable et de gagner largement leur vie.

Ces Cours s'adressent aux jeunes gens des deux sexes que les circonstances ont empêché de faire de longues études et qui veulent compléter pratiquement le bagage de leurs connaissances, soit pour améliorer leur position, soit pour se mettre en affaires.

Les principales matières qu'on y enseigne sont : l'arithmétique, la comptabilité, la calligraphie, la clavigraphie, la sténographie française, la sténographie anglaise, la langue et la correspondance française, la langue et la correspondance anglaises, la télégraphie appliquée, etc.

Conditions d'Admission : Les élèves sont admis à tout âge, sans distinction de sexe ou de nationalité.

COURS COMPLETS :	10 MOIS.....	\$95.00
	PAR MOIS...	\$10.00

Les livres sont fournis gratuitement.

Instruction supérieure pratique d'après une méthode nouvelle. Rappelez-vous qu six mois passés chez le professeur Lalime valent deux ou trois ans de collège ; par conséquent économie de temps et d'argent.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS ÉCRIRE OU S'ADRESSER A

EGOLE COMMERCIALE PRATIQUE LALIME LIMITEE.
ST-HYACINTHE, - - QUEBEC.

S. J. MAJOR, LIMITÉE
ÉPICIERS EN GROS et
Importateurs de Vins et Liqueurs,
126 à 136 Rue York
OTTAWA, Ont.

SPÉCIALITÉ : — Vin pour Sacrifice de la Messe, Huile
de Sanctuaire, Cierges, Chandelles, etc.

JOHN HENEY & SON
(LIMITED)

Bois et Charbon,
La meilleure qualité,
Les plus bas prix.
20 rue Sparks, - OTTAWA.

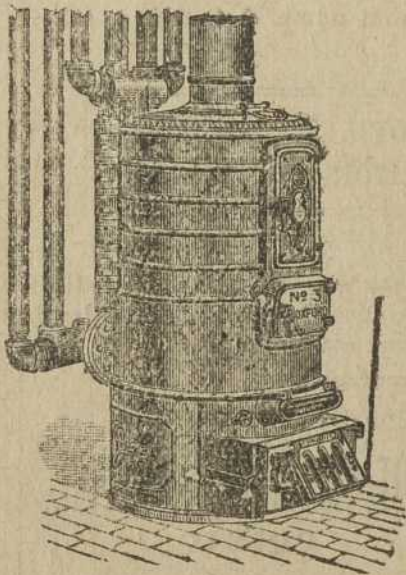
PHONES QUEEN 4428, 4429. Prix Spéciaux pour toutes les Communautés

J. ALPH. LANGELIER

(Successeur de Martel & Langelier)

ENTREPRENEUR
PLOMBIER

310, 312, 314 WELLINGTON
Ottawa, Ont.



Tél. Bell *1928

Poseurs d'Appareils de chauffage à eau
chaude et à vapeur, pour Edifices Pu-
blics et Résidences Privées. : : : :

Soumissions à bref délai, satisfaction
garantie.

Références.—Eglise et Couvent des Do-
minicains, Ottawa.— Collège Ste Anne-
de-la-Porcière. — Couvent des Pères
du St-Esprit, près d'Ottawa.— Collège
du S. Cœur, Carleton Place, N.-B.— Hôpital
Gén. des Srs Grises, Ottawa.— Eglises
de : Grenville, Clarence Creek, Sarsfield
Cornwall, Hawkesbury, Ont., Mattawa,
etc., etc.

Banque d'Hochelega

Siège Social, MONTREAL.

Capital autorisé : \$4,000,000.

Capital payé ; \$4,000,000.

Fonds de réserve : \$3,700,000.

INTERET ALLOUE SUR DEPOTS D'EPARGNE

Emet des lettres de Crédit circulaires et mandats pour les voyageurs, payables dans toutes les parties du monde.

Affaires de Banque en général.

A. C. CRÉPEAU, Gérant.

Succursale de St-Hyacinthe.

EXAMEN DES YEUX GRATIS



Ne Négliguez aucun mal de Yeux la Vue est trop Précieuse.
Toute lunetterie non faite sur commande est toujours nuisible.

N'achetez jamais des *Vendeurs Ambulants*, ni aux *Magasins-à-tout-faire*.

Rien ne remplace l'*Examen des Yeux* par un savant *Spécialiste*.

Si vous tenez à *Guérir* vos Yeux sans drogues, opération ni douleur :

ALLEZ A **L'INSTITUT D'OPTIQUE**

Voir et consulter le **Specialiste BEAUMIER** *Le meilleur de Montreal*

144 Est, rue Ste-Catherine, Près Ave Hôtel-de-Ville.

Il recherche les Cas difficiles, Désespérés : Pose *Yeux Artificiels*, Naturels à se tromper.

Fabrique et ajuste lui-même, depuis 25 ans, *lunettes, lorgnons*, etc.

Ses nouveaux "*Verres Toric à ordre*" sont garantis pour bien

Voir de Loin et de Près, pour tracer, coudre, lire et écrire.

AVIS } Cette annonce rapportée vaut 15c par dollar sur tout achat en lunetterie.
Prenez garde ! Pas d'agents sur le chemin pour notre maison responsable.
Heures de bureau: Tous les jours de 9 à 9 hrs. (Dimanche de 1 à 4 hrs.)



Ed. Duckett, ASSURANCES

Pour les Cies North British &
Mercantile, London, Liverpool
& Globe, Atlas, Northern, Com-
mercial Union, etc.

161 Girouard, ST-HYACINTHE

TÉLÉPHONE BELL 31.

Etablie en 1885

Phone 5146

ALPHONSE COUTURE.

Horloger, Bijoutier
— et Opticien —

Réparation de Vases Sacrés

51 rue Principale, HULL, P. Q.

J. MOYNEUR, LIMITEE

Marchands a commissions

BEURRE, FROMAGE,
ŒUFS, LARD ET
PRODUITS. Etc., Etc

12 et 14 Rue-York,

OTTAWA, Ont.

Phone: Rideau 2306
2307



A. BLONDIN & CIE,

Plombiers-Sanitaires

Fournaises à l'Eau Chaude et à la Vapeur
Gaz, Bains, Water-Closets, etc., etc.

SPÉCIALITÉS : —————

Eglises, Presbytères et
Communautés Religieuses.

La Banque Canadienne de Commerce

CAPITAL - \$15,000,000.
RÉSERVE - 13,500,000.

Avec 375 succursales répandues par toute la Puissance du Canada, cette Banque est dans une position exceptionnelle pour servir les intérêts des industriels et des manufacturiers. Aussi, succursales à Portland, O., Seattle, O., New-York, E.-U., Vancouver, Victoria et autres points sur la côte du Pacifique.

Traites, Mandats, Lettres de crédit, payables à tous ces endroits.

ATTENTION PARTICULIÈRE DONNÉE AUX AFFAIRES DES CULTIVATEURS

J. LAFRAMBOISE,

GERANT A ST-HYACINTHE

J. E. LIVERNOIS L^TEE,
IMPORTATEUR EN GROS

PRODUITS CHIMIQUES REMÈDES BREVETES.
PARFUMS, Etc., Etc.

Rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC, Canada

B. BELANGER

MARCHAND DE

Chaussures, - Cuir, - Valises et Harnais

Ainsi qu'un assortiment au complet dans les

CLAQUES - ET - PARDESSUS

NOUS FAISONS TOUJOURS LES REPARATIONS DE CHAUSSURES

135 RUE CASCADES, - ST-HYACINTHE, P. Q.

La Banque Nationale

(Fondée en 1860)

Bureau-Chef : QUÉBEC.

CAPITAL - - - - - \$2,000,000

Réserve et Profits indivis. - \$1,848,006.47

NOTRE BUREAU DE PARIS

14, RUE AUBER

Offre des avantages exceptionnels au commerce et au Public Voyageur.

Succursales à St-Hyacinthe et à Ottawa.

J. A. SIMARD & CIE

Importateurs directs de... **THÉ** du Japon, du Ceylon, des Indes et de Chine | **CAFÉ** Mocha, Java, Maccaraibo, Etc., Etc.

Bureau à NEW-YORK. Agence et Entrepôt ; 21 HOUGHTON ST., Worcester, Mass. Manufacture : ROUSE'S POINT, N.-Y.

Propriétaires du Dominion Coffee & Spice Mill Co., Rotisseurs et Jobbers, Montréal.

Téléphone Bell, Main 103

305-307 Rue St-Paul, Montréal, Qué.

L. P. MORIN & FILS

ENTREPRENEURS MENUISIERS

MANUFACTURIERS DE

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES,

MOULURES, DECOUPAGES, ETC., ETC.

— SPÉCIALITÉ : —

Bancs d'Eglises, de Sacristies et d'Ecoles

Tout ouvrage fait promptement. Satisfaction garantie.

Coin des rues

St-Joseph et St-Antoine, - - St-Hyacinthe, P.Q.

J. D. DESROSIERS

ARMAND SEGUIN

Desrosiers & Seguin

MARCHANDS DE

Chaussures, Claques, Valises, Etc.

148 RUE CASCADES

ST-HYACINTHE, QUE.

Téléphone Bell 401



DESMARAIS & ROBITAILLE,

LIMITÉE

IMPORTATEURS ET FABRICANTS
D'ORNEMENTS D'EGLISE

Statues, et articles religieux, vins de Messe, Huile 8 jours "Nice", Cierges, etc.

19 et 21 Notre-Dame Ouest,
MONTREAL

LA LANGUE ET LA FOI

On nous écrit: "Est-il bien vrai que qui perd sa langue perd sa foi, ainsi qu'on le répète tous les jours de la campagne scolaire de l'Ontario? Les Irlandais, qui s'opposent à l'enseignement de notre langue maternelle dans nos écoles, ont renoncé eux-mêmes à leur vieille langue celtique pour adopter la langue anglaise; et pourtant, leur foi, loin de dépérir, est devenue proverbiale. Pour ma part, je serais disposé à signer cette proposition que j'ai entendu exposer: "Il n'est pas démontré que qui perd sa langue perd sa foi." A. L.

Un journal catholique anglais d'Ontario vient de déclarer que "la langue d'un peuple n'a aucun rapport avec sa foi. Le maintien de la foi est indépendant du maintien de sa langue." (1)

Il n'est pas démontré que qui perd sa langue perd sa foi: affirme-t-on avec assurance en certains milieux. Que veut-on dire par ces paroles?

Ceux qui soutiennent que, dans un cas donné, on ne peut perdre sa langue sans exposer sa foi, prétendent-ils affirmer par là une vérité absolue, qui ne souffre pas d'exception? — J'en doute fort; car ils sont, d'ordinaire, trop avertis pour ignorer que la vérité et la certitude, comme la lumière, admettent des dégradations presque infinies. Que l'homme soit composé d'un corps animal et d'une âme raisonnable, voilà une vérité qui ne sera jamais modifiée: c'est la définition même de l'homme. Que le soleil se lève chaque matin, voilà encore une vérité admise sans conteste, dans tous les pays de l'univers. Mais, en plus de ces vérités d'ordre métaphysique et physique, toujours vraies dans l'ancien monde comme sur le continent américain, se rencontre un groupe de vérités qui, pour n'avoir pas ce caractère absolu ou invariable, n'en possède pas moins le pouvoir d'engendrer une certitude réelle. Bien qu'elles admettent des exceptions, il est cependant facile d'en constater la réalité et l'exactitude dans la presque

(1) Cf. "Le Droit," 11 février 1916.

universalité des cas. Telle est la vérité ou la *certitude morale*. N'est-ce pas une vérité de cette nature qui maintient que les mères aiment leurs enfants, encore que l'on rencontre des mères dénaturées? Sans doute, ces vérités ne ressemblent pas aux axiomes qui portent en eux-mêmes leur lumière, et démontrent leur exactitude par l'évidence; elles n'en sont pas moins acceptées par toutes les têtes bien faites.

Lorsque nous parlons langue et foi, il ne peut être question de vérité métaphysique ou physique; nous sommes dans l'ordre moral; il s'agit de ces vérités qui tiennent à des conditions de temps, de lieux, de personnes et dont on constate toujours la présence dans un milieu favorable et dans leur cadre propre.

En effet, la foi d'un croyant est surtout menacée, non pas par le seul fait qu'il substitue une langue étrangère à sa langue maternelle, mais parce qu'un idiôme nouveau le met en relations avec un centre dangereux pour la pureté de sa foi. Ce n'est donc pas la langue étrangère, en tant que telle, qui est funeste à la foi. Sans doute — et bien que chaque langue exprime un idéal particulier et conserve une portion du patrimoine de beauté confié à la terre, — il est permis de soutenir que telle langue est plus catholique que telle autre parce que, pendant des siècles, elle s'est prêtée à l'expression vigoureuse du dogme et qu'elle est, pour ainsi dire, imprégnée de sève catholique; parce que ses mots sont évocateurs de pensées et de sentiments catholiques, tandis que telle autre langue, depuis longtemps au service de l'erreur, ne suggèrera plutôt qu'une vérité amoindrie et déformée. Cependant l'adoption exclusive d'une langue étrangère ne devient vraiment dangereuse qu'au moment où elle met le fidèle en rapports fréquents avec un milieu hétérodoxe. En effet, que l'un de nos Canadiens, de condition ordinaire, soit transplanté au sein d'une agglomération protestante, et qu'il n'ait avec ses coreligionnaires que peu ou point de relations, que deviendra sa mentalité? Insensiblement, les idées, les sentiments protestants, l'atmosphère protestante le pénétreront et finiront par le transformer, lui et les siens. Par l'influence de l'école neutre ou sectaire; par la camaraderie avec de jeunes protestants; par le contact quotidien avec les hérétiques pour les nécessités de la vie industrielle et agricole, commerciale et

politique; par les relations sociales et la lecture assidue des feuilles locales, matérialistes ou anti-catholiques; par tout cet ensemble de menues choses qui composent la vie réelle, qui nous enveloppent de toutes parts, et qui portent avec elles le microbe de l'erreur, installé et propagé depuis longtemps dans ce foyer, — le pauvre catholique, isolé, use bientôt sa force de résistance à l'action délétère de l'ambiance. Ajoutez à cela la tentation qui naît du sentiment d'infériorité, et qu'éprouve naturellement une poignée de braves gens, de moeurs simples, et noyés dans une population orgueilleuse et hostile. L'amour-propre, l'intérêt, mille aspirations obscures, ne leur conseilleront-ils pas de faire disparaître toute trace de divergence dans l'origine, dans le langage et la religion?

Dès lors, on est moralement certain qu'il lui arrivera ce qui s'est produit tant de fois, lorsque les nôtres, disséminés et comme perdus en pays hérétiques, ont vu périliter leurs croyances traditionnelles, après avoir renoncé à leur langue, et défiguré leurs noms français sous des consonnances anglo-saxonnes. Leur foi et leur nationalité ont sombré. Pour cette double ruine, il n'a fallu que le temps de deux ou trois générations. Il est facile d'en découvrir aujourd'hui les tristes débris dans certains Etats de l'Union américaine, particulièrement dans l'Ouest, sur le littoral du lac Erié. C'est ainsi que par la force des choses la perte de la langue maternelle entraîne la perte de la foi catholique. Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface, pouvait dire aux Canadiens-français de Central Falls: "Il ne fait aucun doute, et l'expérience est là pour le prouver, que de la conservation de votre langue dépend en grande partie la conservation de votre foi!"

En eût-il été de même si, plongés au sein d'une nation étrangère, mais catholique, ces aubains eussent trouvé dans les syllabes nouvelles qui résonnaient à leurs oreilles les vérités religieuses dont s'était alimentée leur enfance?... Ils auraient pu oublier la langue de leur mère, mais non pas la foi de leur baptême. Leur nationalité eût succombé, mais leur mentalité de catholiques n'en eût pas été sensiblement affectée. Qu'un Français émigre au delà des Alpes ou des Pyrénées, il deviendra Italien ou Espagnol, mais restera fidèle à la foi de ses pères. Car les deux langues qui le mettront en communication avec ses concitoyens d'adoption, sont des langues catholiques, parlées par des lèvres catholiques,

chez des nations catholiques. Sa mentalité de français sera modifiée; sa foi de croyant ne sera pas altérée.

Ah! si l'Ontario était catholique; si la majorité de sa population, si ses lois, si ses institutions étaient pénétrées du pur esprit de l'Évangile, nous aurions tort d'affirmer, ici, que qui perd sa langue perd sa foi. Dans la grande province anglaise, nos compatriotes pourraient être absorbés et anglicisés, ils n'augmenteraient pas le nombre des indifférents; ils ne grossiraient pas les rangs des apostats ou des adeptes du protestantisme. Hélas! que nous sommes loin de cette consolante perspective! Les catholiques sont environ un contre dix, appartenant à toutes les variétés de confessions protestantes. Très souvent éparpillées dans les campagnes ou les quartiers peuplés par nos frères séparés, ces malheureuses unités catholiques sont soumises à une pression morale intense... Et qui ne connaît le caractère fanatique de l'Ontario?... La communauté de langue facilite les conversations. Bientôt, des relations se nouent; et c'est ainsi que les préjugés s'infiltrerent, que les principes erronés s'enracinent dans les intelligences, et que les esprits sont faussés pour jamais. Le cœur se met promptement de la partie: les mariages mixtes se multiplient, et dans certains centres anglais, ils sont soixante fois plus nombreux que dans les comtés français. Les implacables statistiques (1) sont là pour faire éclater aux regards des plus aveugles les méfaits de ces alliances détestables. Ce n'est donc pas sans motif que l'Église, alarmée, ne cesse de les dénoncer à ses enfants.

Tout autre eût été la situation, si la différence de langue eût persisté! Elle eût été une barrière capable d'arrêter ces échanges fréquents et intimes, où la valeur dynamique de la masse réussit souvent à absorber une minorité sans défense.

Que tout l'Ontario soit catholique, et le problème qui torture aujourd'hui les consciences ne se posera plus, du moins sous cette forme, considéré sous cet angle.

Ici, nous soutenons, — et une lamentable expérience ne le démontre que trop clairement, — nous soutenons qu'au Canada comme aux États-Unis, la communauté de langue avec une population protestante a arraché à l'Église des millions d'êtres humains qui auraient dû, qui devraient être ses en-

(1) Cf. "Govern. Reports of Births, Marriages and Deaths," 1912. Pages 102-135.

fants. Ils se sont enlisés dans l'indifférence religieuse, quand ils n'ont pas grandi dans l'hérésie, ou apostasié ouvertement. Grâce au développement naturel, grâce à l'immigration américaine, la seule population catholique irlandaise des Etats-Unis devraient être, d'après les statistiques (1), en 1900, de 26,000,000 d'âmes. Or, le recensement de 1906 accuse une population catholique de langue anglaise de 6,159,822. C'est donc pour cette seule nationalité vingt millions de fidèles perdus pour l'Eglise et passés à l'ennemi. Mgr McFaul laissait échapper ce triste aveu le 10 septembre 1904: "Les catholiques aux Etats-Unis devraient être actuellement au moins 40 millions, tandis qu'en réalité ils ne sont que de 12 à 15 millions." Dans l'Ontario, même triste phénomène. Selon le recensement officiel de 1911, il y a dans la province 608,187 habitants de race irlandaise. Tous fidèles à la foi traditionnelle quelle force n'auraient-ils pas apporté au catholicisme dans ce château-fort de l'hérésie au Canada! De quelle puissance ne disposerait pas la Sainte Eglise au sein du riche et fertile Ontario! Hélas! au lieu de 600,000 catholiques irlandais, nous n'en trouvons pas 200,000. En effet, en 1911, la population totale des catholiques ne s'élevait qu'à 484,997. De ce nombre, il faut soustraire d'abord 202,442 Canadiens-français. De plus, plusieurs milliers de catholiques appartiennent à différentes nationalités; on rencontre des Anglais et des Ecossais, des Allemands et des Autrichiens, des Belges et des Italiens, des Roumains, des Russes et des Sauvages. A eux seuls, les Italiens et les Austro-Hongrois forment un groupe de 33,036 âmes, dont l'immense majorité appartient à l'Eglise Romaine. Comment expliquer la perte de 400,000 âmes dans ce groupe national de l'Ontario? Le ministère du clergé irlandais ne lui a pas fait défaut depuis son établissement en cette province. Même plusieurs prêtres, tels que les Sweeney, les MacDonnell, les Ryan, les Brady, et autres, ont laissé une mémoire justement vénérée. Mais le clergé national a été impuissant contre les pernicieuses conditions faites à leurs congénères. La communauté de langue a favorisé l'infiltration des idées protestantes; elle a multiplié les mariages mixtes; elle a entraîné hors de la vérité catholique des milliers et des milliers d'âmes, qui auraient pu

(1) E. de Nevers, "L'Ame Américaine," I, p. 341.

être préservées par un isolement relatif, assuré par une langue maternelle nationale différente.

Pour nos Canadiens-français la pratique journalière de leur langue les a immunisés contre cette influence délétère aussi longtemps que, réfractaires à l'anglomanie, ils ont été fidèlement attachés à leurs traditions.

Si la foi en Irlande a subi de moindres déchets qu'en Amérique, malgré l'influence anglo-protestante, c'est qu'au sein des familles hiberniennes était pieusement cultivé le vieil idiôme des aïeux; c'est que la langue anglaise, nécessaire pour la vie extérieure était imposée par l'arrogance du vainqueur et qu'elle était détestée comme le signe de la tyrannie du bourreau. Aussi, les fidèles irlandais ne l'acceptaient-ils que dans les limites d'une nécessité qu'ils circonscrivaient le plus étroitement possible. Mais, aux Etats-Unis, au Canada, c'était une autre atmosphère: plus d'hostilité. L'Irlandais débarqué sur nos rives, ne traitait pas avec un ennemi; dès lors, n'étant plus sur la défensive, il s'est laissé gagner peu à peu par la démoralisante influence d'un milieu où tout était anglais et protestant. Voilà tout le secret de ce profond mystère!

Du reste, en Belgique, le même problème s'est posé. Mais là, le français n'était pas le langage sauveur, il était l'ennemi. Tant il est vrai qu'il s'agit, dans l'espèce, d'une vérité d'ordre moral et dépendante des circonstances.

Une lutte ardente a été soutenue en faveur du flamand contre le français, et pour les mêmes motifs que nous invoquons dans l'Ontario. Le flamand était la langue maternelle des bons paysans catholiques: elle les isolait et les maintenait dans les traditions de leur antique foi; au contraire, avec le français leur arrivait les principes anti-religieux qui causaient tant de mal aux populations wallones de langue française. De là l'énergique mouvement libérateur, pour sortir le flamand de la condition méprisée où l'avait rejeté l'envahissement du français; de là la réaction puissante qui restaura la langue flamande, dans la littérature et les journaux, dans la chaire des églises et des universités. Les requêtes en faveur d'une université flamande n'aboutirent pas, mais provoquèrent l'organisation d'une section flamande à l'Université de Louvain. Il était réservé à Guillaume II, le paladin de la Kultur, de décréter sur le sol envahi de la Belgique, la

création de cette université nationale, dans le but de flatter le sentiment populaire. — La clairvoyance patriotique et le zèle religieux qui formulaient ces revendications en faveur du flamand, se seraient-ils alarmés, si la langue française n'eût établi qu'un contact rare et sans danger; si elle n'eût favorisé qu'un commerce bienfaisant pour le vaillant peuple des Flandres?

Pourquoi les nobles évêques de la Pologne se sont-ils si fièrement levés pour défendre leurs écoles nationales contre la tyrannie germanisante de Bismarck, si ce n'est parce qu'ils ont tremblé devant le danger dont le protestantisme prussien menaçait la foi de la nation martyre?

Dans sa lettre aux évêques américains, du 22 février 1915, Benoît XV déplore que "des centaines de mille hommes, émigrés d'Italie, naguère fidèles, ont perdu la foi en ces dernières années, parce que, privés des secours spirituels en leur propre langue, ils ont été plus facilement victimes de doctrines corrompues." C'est donc qu'au sentiment du Souverain Pontife, la langue maternelle, avec tout ce qu'elle évoque dans l'âme de souvenirs religieux, d'émotions pieuses, est un puissant facteur pour la conservation de la foi. Dès qu'elle ne retentit plus aux oreilles du croyant, la séduction des erreurs régnantes s'exerce presque sans entraves, et les âmes rachetées par le sang divin périssent misérablement.

De sorte que prétendre que la langue d'un peuple n'a aucun rapport avec sa foi est une assertion fautive dans sa teneur générale et absolue. Elle va manifestement contre les faits, contre la psychologie, et contre la philosophie de l'histoire.

Qui perd sa langue ne perd pas sa foi par une conséquence nécessaire et infaillible; mais qui perd sa langue perd trop souvent sa foi, s'il adopte une langue étrangère dans un centre indifférent ou hostile au catholicisme. C'est là une vérité d'expérience, proclamée par les plus hautes autorités, et que toutes les protestations, intéressées à des titres divers, ne pourront pas renverser ni même obscurcir pendant longtemps. Loin d'affirmer audacieusement que le maintien de la foi est indépendant du maintien de la langue, il faut reconnaître loyalement et hardiment, et proclamer que la langue est la gardienne et l'auxiliaire de la foi. Ses mots familiers évo-

quent tout un monde de vérités et de sentiments, qui s'élèvent de l'âme comme une vapeur d'encens, et qui la parfument d'adoration pour Dieu, d'amour et de fidélité pour l'Eglise de Jésus-Christ.

FR. RAYMOND-MARIE ROULEAU,
des Frères-Prêcheurs.



CAS DE CONSCIENCE

—Mon Père, l'Eglise peut-elle me lier en conscience, dans une question d'ordre social ?

—Ah ! mon ami, c'est un grave problème que vous agitez là. Vous comprenez, nul doute, toute la portée de votre question ?

—Pas tout à fait, mon Père... J'ai... lu cela dans le journal... Il s'agit de prohibition. L'Eglise peut-elle donc s'en mêler, alors que c'est une question de liberté pour chacun ? n'est-ce pas plutôt une matière exclusivement d'intérêt social, comme ils disent ?

—Mon cher ami, sortons du confessionnal. Venez me voir au parloir, nous causerons plus à l'aise.

* * *

.....
—Asseyez-vous ici, et voyons. Vous ne serez point froissé que nous revenions un peu au catéchisme ? nous en avons besoin pour trouver, comme l'on dit, un terrain commun. Les philosophes appelleraient cela l'explication des termes.

Eh ! bien, donc, qu'est-ce que l'Eglise ? *L'Eglise*, — nous enseigne le catéchisme de la Province de Québec, celui-là même que vous avez appris, — *est la société de tous ceux qui professent la foi de Jésus-Christ, qui participent aux mêmes sacrements, et qui sont gouvernés par leurs pasteurs légitimes sous un seul chef visible.* C'est bien cela n'est-ce point ? je cite de mémoire, mais je crois voir que vous en avez vous-même quelque vague souvenance....

La société de tous ceux qui professent la foi de Jésus-Christ : vous la professez cette foi ? bien.

Qui participent aux mêmes sacrements: vous y participez? au moins au Baptême, à la Confirmation, au Mariage et à l'Extrême-Onction? quant à la Pénitence et à l'Eucharistie, peut-être le faites-vous moins qu'au gré de ses désirs, à l'Eglise, vous contentant des Pâques... très humblement, mais pour le moment Dieu vous pardonne!

Enfin, *qui sont gouvernés par leurs pasteurs légitimes sous un seul chef visible*: et vous ne doutez pas de l'autorité des évêques légitimes, qui gouvernent sous le Pape.

—Mais la question précise est de savoir à quel domaine doit s'étendre leur gouvernement...

—Revenons un instant encore au catéchisme, et je suis à vous. Deux questions plus loin: *Pourquoi Jésus-Christ a-t-il fondé son Eglise? Jésus-Christ a fondé son Eglise pour enseigner, gouverner, sanctifier et sauver tous les hommes.* Admis?

—Admis, mais en observant que l'Eglise n'a donc pour objet que le salut des hommes... et non point les questions sociales, la politique, les choses humaines.

—Fort bien, fort bien, avec distinction, penserait un Aristote.

L'Eglise a pour mission de sauver tous les hommes. Elle les sauve en les sanctifiant. Elle les sanctifie en leur faisant éviter le péché. Elle leur fait éviter le péché en les gouvernant. Et enfin elle les instruit de la façon dont elle doit les gouverner.

Est-ce assez clair, logique et vrai?

—En effet.

—Il n'y a pas de doute. Jésus-Christ en qui vous croyez a fondé l'Eglise pour qu'elle soit la barque secourable, le filet des élus, le champ du père de famille où croît la moisson, la vigne des ouvriers du Seigneur, et le reste: Il l'a donc évidemment chargée de sauver les hommes, foi d'Evangile...

—Mais notez qu'Il l'appelle le *royaume des cieux*...

—*Etabli sur la terre*, puisque dans cette barque il y a un Judas; dans ce filet, on trouve des poissons à rejeter au triage; dans cette prairie, il pousse de l'ivraie; et dans la vigne du maître, il y a des ouvriers maussades, — ce qui n'est point de mode *au royaume des cieux* de l'éternité.

—Oui...

—L'Eglise sauve les âmes en les sanctifiant, car elle continue l'oeuvre de Jésus-Christ qui est venu sur la terre donner la vie de la sainteté, et la donner surabondamment, lui, le Bon Pasteur. Elle les instruit au nom de Jésus-Christ, qui lui a dit: *Allez et enseignez toutes les nations*. Elle les gouverne de par son autorité de même: *Qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise, me méprise*, lui a-t-il dit encore. *A toi, Pierre, je te donnerai les clefs du royaume des cieux; tout ce que tu lieras sur la terre sera lié aussi dans le ciel; et tout ce que tu délieras sur la terre sera aussi délié là-haut*.

—Très bien, Père, mais c'est toujours pour le spirituel.

—J'en conviens, je veux seulement insister sur ces vérités qui ont bien leur importance, afin que nous ne soyons point tentés tout à l'heure de les entamer. Vous les admettez?

—Evidemment, puisqu'à moins de ne pas croire à l'Évangile et à Dieu...

—Oh! je n'ai point de soupçon à votre égard... Continuons. Toute la fin de l'Eglise, c'est le salut du monde, toute la juridiction de l'Eglise, ce sont les consciences, toute l'organisation chrétienne, c'est en vue de l'éternité. Mais vous admettez volontiers que Notre-Seigneur qui est le Verbe de Dieu, la Sagesse infinie et le Créateur de toutes les intelligences, n'a pas dû faire son oeuvre à demi. Il n'a point manqué, peut-on croire, de doter l'Eglise de tous les pouvoirs, de tous les droits, de tous les moyens d'action nécessaires à sa fin: cela va de soi.

—Bien, jusqu'à précision.

—Or, quand il s'agit de sauver *des hommes* il faut que l'Eglise soit une *société humaine*, donc temporelle et visible par certain côté: imaginez-vous la puissance et l'efficacité d'une société d'hommes dont les seuls liens seraient cachés au fond de leur âme! Dans la mesure où cette conception n'est point absurde, elle vous montre à tout le moins une religion souverainement inefficace; la preuve en est faite par l'histoire de l'Eglise invisible chère à certains hérétiques. Mais n'insistons pas, sûrement l'Eglise doit être visible.

—A condition, toutefois, qu'elle se confine aux choses spirituelles.

—N'ayez crainte. A une Eglise visible, il faut des conditions de vie humaine; il lui faut des biens matériels pour se sustenter, faire ses oeuvres, organiser son culte qui doit

être sensible, extérieur, matériel dans son écorce, bien que toujours animé de vertu et de grâce en sa vie profonde. Pie X, en son génial bon sens, l'exprimait naguère : Si l'Eglise était une société d'anges, on pourrait lui contester le droit à une existence terrestre, mais elle est une société d'humains.

—Parfaitement.

—Et en faisant ainsi, en ayant des biens matériels, en les administrant, en les protégeant, . . . elle fait son oeuvre de salut ?

—Si elle s'en tient à cela . . .

—Et ceux qui l'aident font cette même oeuvre ?

—Oui.

—Et ceux qui l'empêchent vont contre sa mission de salut ?

— . . . Mais, si l'Eglise a ce droit, il faut avouer que les gens d'Eglise en abusent beaucoup.

—Peut-être bien : ce qui reste tout de même encore un peu à prouver, et à examiner sous divers regards. Néanmoins, s'il en est, ceux qui en abusent peuvent être traduits à leur tribunal naturel, aux évêques, au Pape, au Vicaire de Jésus-Christ . . . Et ces abus présumés, lui enlèvent-ils ses droits, à l'Eglise ? les donnent-ils à l'Etat ? permettent-ils aux gouvernants politiques de punir l'Eglise, la Fille de Dieu, l'Epouse de Jésus-Christ, la Mère des baptisés . . . ?

—Mais, mon Père, il ne s'agit point exactement de cela : je voudrais en venir à la prohibition.

—J'y suis : seulement je voulais vous signaler au passage que l'Eglise est une société, qu'elle est une société faite pour le ciel mais encore *sur la terre* ; une société des hommes, unissant mystérieusement leurs âmes mais *les atteignant par leur vie corporelle* ; une société dont la vie morale est toute surnaturelle mais qui a toutefois *une organisation humaine* réelle, juste, nécessaire, suprême, indépendante, inaliénable, infrangible, et que tous se doivent rappeler que *les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle*. Jésus-Christ, Roi du ciel et Rédempteur du monde, *qui a tout pouvoir*, lui a donné le plus haut pouvoir créé, auquel il entend subordonner tous les autres : et pour ceux-ci se tenir dans ce rôle, c'est leur nature, c'est leur devoir, c'est leur bien.

—Veuillez bien vous hâter, s'il vous plaît, mon Révérend Père, d'en venir à la prohibition.

—L'Eglise, m'avez-vous demandé tout à l'heure, a-t-elle donc juridiction dans les matières sociales, et particulièrement en ce qui regarde la prohibition ? J'ai tout ce qu'il faut maintenant, je crois, pour vous répondre : oui, et de deux façons.

L'Eglise peut connaître des questions sociales, d'abord, parce que les matières purement sociales, — c'est-à-dire relatives au bien de la société humaine, — ont des rapports nécessaires avec la société religieuse ; tout comme les facultés inférieures en nous ne sont pas étrangères aux facultés supérieures, les sens à l'intelligence, les passions à la volonté, la simple vie nutritive de notre corps aux plus hautes spéculations de notre pensée. Et en ce sens, l'Eglise, — bien que son objet direct et premier soit d'une tout autre spère que celle de la société humaine, — peut et doit se mêler des questions sociales chaque fois qu'indirectement elles touchent à sa fin, à son organisation propre et à sa vie même : et, de plus ou moins loin, c'est toujours. Tout comme, — la comparaison est d'actualité, — le Cabinet de Londres s'intéresse beaucoup aux choses qui ressortissent au Cabinet d'Ottawa. La parité est toutefois lointaine ; et je ne la rappelle ici que pour insinuer comme toute question sociale en tant que telle est du ressort indirect de l'Eglise, n'oubliant pas que l'Eglise est une société divine et qui dépasse toute autre de la hauteur du ciel.

Mais il y a plus. Toute question sociale est une question qui dépend dans une plus ou moins large mesure de la volonté des hommes ; et dans cette même mesure, c'est une question de morale, une question de péché ou de vertu. Or enseigner la morale, faire pratiquer la vertu, flageller le vice, sanctionner les moeurs, cela est bel et bien du rôle de l'Eglise, puisque la morale n'est pas autre que la règle d'agir qui conduit les hommes à leur fin qui est Dieu, notre bonheur et notre salut.

Un père dans sa famille n'est point nécessairement médecin : la digestion du bébé n'est pas son affaire, c'est celle de l'estomac du petiot, des soins de la nourrice, des traitements prescrits par Esculape, et le reste ; néanmoins il appartient bien un peu au père de voir ce qu'on donne à son enfant, quel médecin se charge de sa santé ; et il arrive, à cet égard, que la digestion de l'enfant est une question *paternelle*. Ainsi, peut-être bien, mon ami, qu'en choses sociales, l'Eglise, si elle

n'a point à s'en occuper en tant que telles, a pourtant à le faire, de plein pouvoir et d'onéreuse obligation, en tant qu'elles sont morales. Les questions sociales sont des problèmes fondés sur les relations des membres et des divers corps de la société: ne se peut-il point que ces relations soient désordonnées parce qu'elles sont coupables, — et pourquoi l'Eglise ne les pourrait-elle point condamner? ne se peut-il point que ce désordre vienne de l'ignorance, et pourquoi l'Eglise n'instruirait-elle point? ne se peut-il point qu'il provienne des passions humaines, de l'avarice des uns, de l'ambition des autres, de la cruauté des grands, de la servilité des lâches, et pourquoi l'Eglise ne le pourrait-elle point dénoncer?

Ah! oui, mon ami, vous qui êtes chrétien, vous qui professez la foi de Jésus-Christ, vous qui portez en votre âme le signe du Baptême, les traits spirituels de l'Eglise, ne jetez jamais cet outrage ingrat à la face de votre Mère et ce blasphème à la vérité: "C'est une question absolument et exclusivement sociale, donc où la religion ne doit pas entrer en ligne de compte et n'a rien à voir; c'est une question sociale, et partant une question libre." Question *libre*, oui, mais c'est à l'Eglise à guider la liberté. Comment! pas de question morale ni religieuse dans la question d'alcool, qui tue les corps et les âmes, qui stérilise les foyers, qui fauche les enfants, qui assassine les mères, qui sème les aliénés et les criminels, qui déchaîne les passions, qui éteint le bonheur des familles, qui change le sanctuaire domestique en un enfer, qui désorganise la société, ameute les ouvriers, éteint le sens religieux et moral des populations et réalise, hélas! sur terre, l'image la plus complète du royaume infernal! Pas de question morale dont l'Eglise doive se préoccuper dans la prohibition, alors que dans l'espace de dix ans, l'alcool a coûté à l'Amérique une dépense directe de trois milliards, une dépense indirecte de 600 millions; qu'il a détruit 300,000 individus, envoyé 100,000 enfants aux dépôts des pauvres, consigné plus de 150,000 personnes dans les prisons, et 10,000 dans les asiles d'aliénés; qu'il a poussé à la perpétration de 15,000 assassinats, causé 2,000 suicides, incendié ou détruit pour 50 millions de propriétés, fait 200,000 veuves et 1 million d'orphelins" (1) sans

(1) M. Everest, ministre à Washington.

parler du nombre inconnu à la terre mais évidemment terrible de ceux qu'il a damnés pour l'éternité. Eh! quoi, "la question de la prohibition est une question exclusivement d'intérêt social, et quand, pour exploiter l'esprit de foi qui anime notre population, on cherche à faire de cette question un question religieuse, on commet une iniquité"? — Iniquité, lève ton propre masque, tu te caches sous un visage d'emprunt, ta vertu est celle de Tartufe, je te connais par ton nom. Expose le fond de ta pensée: "Chaque fois, dis-tu, que les intérêts de l'Eglise et de l'Etat sont en conflit, le particulier doit d'abord s'occuper de ses devoirs de citoyen." Ah! te voilà enfin, tu t'appelles le *libéralisme*: la liberté de faire le mal comme tu le voudras, la liberté de réduire l'Eglise au lieu de réduire tes passions, la liberté de servir l'Etat chaque fois que ses ambitions et les tiennes viennent en conflit avec les imprescriptibles sévérités de l'Eglise.

Revenons, mon cher chrétien, à un exposé plus simple encore et ce sera tout. L'Eglise est chargée du salut des âmes. Le salut des âmes est dans la préservation du péché. L'alcool est une occasion de péché pour les buveurs, pour ceux qui contribuent à les rendre tels, pour ceux qui les aident à rester ivrognes ou alcooliques, pour ceux qui ne les empêchent point de l'être, dans la mesure où ils le pourraient. Et voilà pourquoi l'Eglise peut s'occuper des buveurs, des auberges, des hôteliers, des distillateurs, des voteurs, des législateurs, de tous ceux qui ont une âme à sauver, une conscience à respecter, et qui peuvent quelque chose pour enrayer cet empoisonnement social qu'est l'alcoolisme.

Sans sortir de sa maison, ni de son rôle, une mère a le droit de dire à son fils: *Mon fils, n'allez point au ruisseau boire cette eau empoisonnée dans la fange.* Et au ruisseau qui s'approche: *Détourne ton cours.* Et aux enfants qui appellent vers la fange: *Eloignez-vous pervers.* Et aux autorités publiques: *Tarissez la source contaminée.*

C'est ce que fait l'église en restant bien chez elle et dans son droit.

J. M. RODRIGUE VILLENEUVE, O.M.I.



UN CHEF D'ETAT CATHOLIQUE

Celui dont nous voulons essayer d'évoquer la figure en quelques traits essentiels, M. Antoine Flores, ancien président de la République de l'Equateur, est mort, au hasard d'un voyage, à Genève, il y a quelques mois à peine. Les organes diplomatiques français et étrangers et la presse équatorienne sans distinction d'opinion et de sympathie, ont retracé sa carrière et loué sa vie en termes unanimes. Chose plus admirable encore : les ennemis de sa foi eux-mêmes abaissèrent l'oripeau anticlérical devant les couleurs de la patrie et de l'Eglise confondues sur la tombe de leur adversaire comme elles l'avaient été dans sa vie. Car cet homme d'une âme si haute, cet écrivain délicat, ce juriste, cet historien, ce diplomate éminent fut, avant tout un grand chrétien, attaché à sa foi dans sa vie publique aussi bien que dans sa vie privée.

A un pays gouverné par les factions, ensanglanté par leur tyrannie, et troublé par la lutte religieuse, le président Flores, prétendit apporter, avec son nom, un gouvernement aussi respectueux de l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ, que soucieux des intérêts de la République. Ces termes réputés inconciliables ailleurs, le nouveau président les démontre inséparables et nécessaires pour le bien du pays qu'il était appelé à conduire pendant les années de sa magistrature.

Fils de l'illustre général de l'indépendance, Juan-José Flores, et de Dona Mercedes Jijon, de haute naissance, le président Flores était de ceux qui sont partout et toujours les esclaves du devoir et les serviteurs de leur conscience. Elevé à Paris, brillant élève du lycée Henri IV, il était des plus raffinés et des plus avertis des Parisiens. Ce n'est pas seulement son esprit, c'est aussi son âme qui reçut à Paris l'empreinte ineffaçable : ce fût celui qui s'appelait encore l'abbé Sibour qui développa son instruction dans la foi qu'il avait appris à aimer dans son foyer, dans laquelle le confirma Mgr Affre.

Si les qualités de son esprit, son universelle érudition, la haute probité de son caractère le désignaient pour les fonc-

tions suprêmes, son désintéressement naturel et sa modestie l'en éloignaient. Aussi opposa-t-il un refus au voeu de ses compatriotes lorsqu'en 1888, alors qu'il résidait en Europe, leurs suffrages le portèrent à la présidence de la République de l'Equateur. Mais Léon XIII, qui tenait l'élu en grande estime et amitié, intervint de toute son autorité et l'obligea en quelque sorte à accepter le pouvoir. Quatre ans plus tard, il le remettait à son successeur, et à cette occasion, le Pape, dans une entrevue particulière avec le ministre de l'Equateur accrédité alors à Rome, rappelait le fait en ces termes : "Au moment où s'achève le mandat constitutionnel de M. Flores, je me félicite d'avoir contribué par ma médiation à lui faire accepter la première magistrature de l'Equateur. Fidèle interprète des sentiments catholiques éprouvés de son pays, il a su et voulu maintenir inaltérables, les excellentes relations qui "unissent heureusement cette noble République au Saint-Siège; il peut maintenant se retirer avec l'intime conviction d'avoir rempli sa haute et délicate mission avec la plus grande droiture et la plus grande habileté."

Ces paroles du Souverain Pontife, cette louange au-dessus de toutes les louanges, donnée par le père à un de ses meilleurs fils, récompensait en même temps le chef d'Etat qui, dans un de ses messages adressés aux Chambres, au cours de sa législature, s'affirmait fervent catholique, donnant ainsi à sa foi la forme solennelle et publique d'un document officiel :

"J'ai continué, dans l'exercice du pouvoir, à donner au Saint-Père les preuves de mon ancienne et invariable soumission, en même temps que je recevais de lui les marques indubitables de la paternelle bienveillance qu'il a bien voulu me témoigner depuis l'époque où j'eus le bonheur et l'honneur d'être chargé de la légation près le Saint-Siège.

"Fort de son appui, de celui de la loi et du témoignage de ma conscience, je n'ai pas été troublé par les assauts de l'injuste opposition qui m'a été faite au sujet de la dîme, dont le remplacement sous tous rapports, était devenu indispensable, ne fût-ce que pour que l'Equateur ne demeurât pas à l'état d'exception parmi les nations catholiques."

Ces admirables paroles, synthèse de la politique du président Flores, n'étaient même pas de sa part un acte de courage, tant lui semblait naturel l'aveu public d'une foi et d'une soumission à l'Eglise qui étaient l'axe même de son gouvernement.

Respectueux de la liberté d'autrui, autant que jaloux de la sienne, il n'entrava jamais ni dans la presse ni ailleurs, l'expression des idées et des opinions opposées aux siennes. De cette liberté on usa contre lui d'autant plus qu'on le savait incapable de venger ses injures personnelles. Il les accueillait avec le rire léger du philosophe et la mansuétude du chrétien. Lorsqu'il arriva que l'opposition menaçait de paralyser son effort, il préféra renoncer au pouvoir, mais le Congrès, à l'unanimité, refusa sa démission et, en 1892, à l'expiration de son mandat, il put dire dans son dernier message ces paroles, devenues proverbiales dans son pays, et que contresignèrent la justice et la vérité :

“Je commence par remercier à genoux le Tout-Puissant de ce que, grâce à son infinie bonté, ni guerre fratricide, ni révolte militaire, ni émeute n'ait troublé la paix, la paix si désirée, et que cette période présidentielle s'achève sans que personne ait été proscrit, emprisonné ou poursuivi pour des causes politiques.”

Combien avant lui, combien après, ont pu se rendre, en quittant le pouvoir, un pareil témoignage ?

Nous ne saurions mieux terminer qu'en appliquant au grand chef d'Etat chrétien qui nous occupe, cet éloge de saint Louis par Fénelon : “...Il était décisif dans les conseils, supérieur aux autres hommes par la noblesse de ses sentiments, sans hauteur, sans présomption, sans dureté. Il suivait en tout les véritables intérêts de sa nation. Il voyait tout de ses yeux dans les affaires principales. Il était appliqué, prévoyant, modéré, droit et ferme dans les négociations...” Fénelon ajoute que le règne de saint Louis devait servir de modèle aux autres pour tous les siècles à venir. Comme cet illustre et saint roi, le très catholique président de l'Equateur restera sur le point du monde où Dieu l'appela à gouverner, l'exemple de ceux qui veulent rendre les peuples “heureux et policés” dans la soumission à la loi divine.

D. V.



CONSULTATIONS

On nous écrit: 1o. *Je ne suis dans aucun des cas d'empêchement prévus par le Rituel, et cependant je ne me sens pas en état de jeûner. Dois-je agir sur la simple dictée de ma conscience, ou bien, demander la dispense à mon confesseur?*
2o. *"L'aumône du carême, imposée par l'Evêque à ceux qui ne peuvent jeûner, oblige-t-elle au même titre que le jeûne?"*
— R. G.

Réponse:—1o. Il n'y a pas que les catégories de personnes mentionnées d'une façon spéciale par le Rituel qui puissent se passer de toute dispense. Il faut y ajouter encore toutes celles qui, à raison de leur santé, de leurs travaux se trouvent vraiment incapables de le faire sans quelque grave inconvénient. Si l'incapacité est douteuse et l'inconvénient léger, c'est alors qu'il faut faire appel à la dispense. En pratique, comme il est très facile de se faire illusion sur son propre état, il vaut toujours mieux consulter un confesseur prudent et éclairé.

2o. Il y a pour le chrétien deux obligations bien différentes, celle de jeûner et celle de faire pénitence. L'obligation grave de jeûner disparaît totalement par le fait même qu'on est incapable de la remplir. Mais il reste toujours l'obligation de faire pénitence. Or, c'est précisément pour nous rappeler cette dernière obligation que l'Evêque impose tantôt une aumône, tantôt une prière. Mais si ces oeuvres sont, dans la pensée de l'Evêque, destinées à prendre la place du jeûne, il ne faudrait nullement en conclure qu'elles lient notre conscience au même titre que le jeûne. Elles se rattachent à l'obligation générale de faire pénitence.

Fr. M.-C. F.

On nous écrit: *Voudriez-vous me dire ce qu'il faut penser de la Vie de Jeanne d'Arc, de M. A. France, et m'indiquer quelques études sur ce livres?*

Réponse:—1o. Dans une oeuvre d'histoire, l'on peut considérer le mérite *littéraire* et le mérite *historique*; celui qui l'écrit peut, en effet, avoir du style mais peu d'information ou peu de conscience; par contre, une critique historique avertie et une érudition peuvent s'allier dans une oeuvre pauvrement écrite; l'historien de race racontera les faits sans errer ni tromper, dans le style approprié, et saura en découvrir les causes et en percevoir les conséquences.

Ce n'est pas l'historien que révèle à la critique la *Vie de Jeanne d'Arc* de M. A. France.

Elle reconnaît que M. France est "un charmant styliste, qu'il sait peindre des portraits, décrire des paysages, animer une scène, reconstituer un milieu, donner l'impression de la vie" — d'un mot, qu'il sait écrire; que ne sache-t-il ou ne veuille-t-il écrire... l'histoire! Car les qualités du maître historien — l'impartialité, l'exactitude d'information, le souci de la vérité historique — manquent à la *Vie de Jeanne d'Arc*.

Il faut avouer que M. France était mal préparé à comprendre Jeanne d'Arc: ses oeuvres antérieures, toutes pleines de volupté et d'ironie, ne le disposaient pas à bien lire dans l'âme si pure et si simple de Jeanne d'Arc; d'ailleurs, il appartient à une école qui affecte de nier le surnaturel — ne l'a-t-on pas appelé lui-même, le *pape de la libre-pensée*? Or, la vie de la Pucelle déborde de surnaturel, au dire même d'historiens non-catholiques, tel M. Hanotaux. Les défauts de l'oeuvre suivent à cette méprise fondamentale.

Pour M. France, Jeanne d'Arc fut une hallucinée, "ses yeux ouverts aux choses invisibles étaient fermés aux choses visibles," elle était trop innocente et trop simple pour voir les péchés grossiers commis près d'elle par les soldats; "ses déterminations dépendaient du moindre bruit fait dans ses oreilles." — Devant l'histoire, Jeanne d'Arc reste l'une des personnalités les mieux équilibrées qui soient apparues: jusqu'au bûcher la lucidité et la netteté de ses réponses ont déconcerté ses adversaires.

Pour M. France, Jeanne d'Arc n'a été qu'un instrument aux mains de religieux — d'ailleurs inconnus. Devant l'histoire, Jeanne elle-même affirme n'avoir jamais parlé à aucun prêtre de mission et de prophétie, avant le commencement de sa mission.

Pour M. France, Jeanne d'Arc a été "mise en oeuvre" par les conseillers royaux; elle croyait les diriger, ils la dirigeaient. — Devant l'histoire, la vie de Jeanne d'Arc est une lutte incessante contre les conseillers royaux: c'est malgré leur avis contraire qu'elle conduit le dauphin à Reims, qu'elle attaque Paris; après l'échec de Paris, ce sont les conseillers qui empêchent un nouvel assaut; quand elle se jette dans Compiègne, elle n'a plus auprès d'elle que quelques hommes d'armes; elle a été si peu soutenue par les conseillers royaux qu'au contraire sa ruine a été la suite de leur abandon.

Pour M. France, Jeanne d'Arc n'a pas fait de miracles. — M. Hanotaux, au contraire, a pu écrire qu'à Orléans "tout est miracle."

Pour M. France, Jeanne d'Arc n'a rien fait: elle n'a pas chassé les Anglais, "ils étaient à la veille de s'en aller, elle a plutôt retardé leur départ. — Devant l'histoire, Jeanne a délivré Orléans; elle a conduit le roi d'Orléans à Troyes, puis à Reims; les villes se sont rendues à discrétion sur son passage; elle a redonné du courage à la France; et n'eût-elle fait que cela qu'elle eût tant fait, car c'est ce courage reconquis qui, après la mort de Jeanne, a achevé la victoire; d'ailleurs M. France lui-même, dans une de ces contradictions dont M. Long l'a si magistralement convaincu, l'a avoué: "Elle avait tout fait puisque sans elle on n'aurait rien fait."

Pour M. France, Jeanne d'Arc ignorait tout du métier des armes, elle était "inhabile au fait de la guerre." — Devant l'histoire — et c'est le témoignage de M. Doumic — bien qu'elle ne fut pas un capitaine d'une science consommée, elle "secouait l'inertie des gens de guerre; elle les contraignait à aller de l'avant; elle bousculait leur routine; elle leur signalait le point sur lequel devait porter l'effort; elle donnait le thème général de l'opération qu'il leur appartenait de faire exécuter: il est rarement arrivé qu'elle se soit trompée.

Pour M. France, "il faut restituer Jeanne d'Arc à l'humanité," lui ôter ce voile de merveilleux dont l'avait revêtu la crédulité naïve, l'humaniser. — L'historien catholique devant l'affirmation par Jeanne de sa mission divine, devant les prophéties et les miracles, devant l'accomplissement de cette mission, devant le témoignage de l'Eglise, dans le bref

de béatification, continue à croire que Jeanne d'Arc eut une mission providentielle.

Après tout, nous ne sommes pas plus sévère pour M. France, que l'historien protestant Long qui écrivait: "M. France, parmi ses maintes qualités littéraires, manque décidément trop des qualités professionnelles de l'historien: l'érudition documentaire, l'exactitude et la cohésion. *Non omnia possumus omnes.*"

20. Voici quelques études spéciales sur la *Vie de Jeanne d'Arc* de M. A. France:

A. Long, *La Jeanne d'Arc de M. A. France*, (Perrin, 1909).

V. Giraud, *Les maîtres de l'heure* (2e série) p.p. 286-300.

R. Doumic, *Revue des Deux-Mondes*, 15 avril, 1908, article intitulé: "Revue littéraire: *La Jeanne d'Arc de M. A. France.*"

J. Guiraud, *Histoire partielle, Histoire vraie*, 1er vol. p 396.

J. Bricaut, *Revue du clergé français*, vol. LIV (1908) p. 543, article intitulé: *Une nouvelle vie de Jeanne d'Arc.*

Ph. Dunand, *Revue pratique d'Apologétique*, vol. VIII, 1909, p. 4, article intitulé: *La Jeanne d'Arc de MM. Thalamas et France et la Jeanne d'Arc de l'histoire.*

J. B. Ayrolles, *Etudes*, vol. 119, 1909, p. 229, article intitulé: *La Jeanne d'Arc de M. A. France.*

Fr. A. L.



DANS L'EGLISE

I

RESISTANCE ET RESISTANCE.

L'attention publique, au Canada, se porte de plus en plus sur la lutte que soutiennent les Canadiens-français de l'Ontario et du Manitoba, pour la conservation de leur langue maternelle: gens du peuple et gens des classes élevées, orateurs et journalistes, hommes d'Eglise et hommes d'Etat, protestants et catholiques, Français et Anglais, tous sont "pris" par cette cause; l'énergique et habile résistance des Canadiens-français l'a portée et la maintient devant l'opinion publique: du groupe des rares indifférents, même de celui des hostiles, se détache, presque chaque jour, quelque reconfortante sympathie.

Des objections que l'on a faites à la lutte il en est une à laquelle nous voudrions opposer quelques faits.

L'on a dit: "Sans doute, le Règlement XVII d'Ontario est injuste, la loi qui enlève l'administration des écoles primaires au contrôle des délégués des parents est injuste, la loi manitobaine qui vient de déchirer le pacte Laurier-Greenway est injuste, mais, que voulez-vous, c'est la loi, il ne faut pas résister à l'autorité constituée."

Cet argument est formulé, d'abord, par quelques protestants anglais; à ceux-là, il devrait suffire de répondre que ceux qui, à Montréal, en 1849, incendièrent le Parlement et sa Bibliothèque, en signe de protestation contre un projet de loi n'étaient ni Canadiens-français, ni catholiques, pas plus que Carson et ses *Ulsterites* en 1914.

Mais l'argument est aussi répété par des catholiques de langue anglaise; c'est à ceux-ci que nous voudrions faire méditer quelques actes de *résistance*; les faits se sont passés dans l'Empire britannique, en Angleterre et en Irlande; les *coupables* sont un père de famille qui n'a pas voulu envoyer ses enfants à l'école protestante; un évêque d'Irlande de qui la censure de guerre a voulu contrôler la correspondance, et,

l'épiscopat entier d'Irlande qui n'a pas permis, *même en temps de guerre*, que le gouvernement impérial diminuât les octrois *aux écoles gaéliques*.

* * *

Monsieur Georges Wales est secrétaire-honoraire de la *Ligue Catholique* de Londres-Sud. Il y a quelques semaines, il comparaisait en cour de police, sous l'inculpation de ne pas envoyer ses enfants à l'école.

M. Wales se défendit lui-même: "Je n'ai, dit-il, aucun mépris pour les règlements éducationnels que font les autorités; cependant, je suis catholique et *je m'oppose à ce que mes enfants aillent à d'autres écoles qu'à des écoles catholiques.*" Et il expliqua comment les autorités des écoles catholiques de sa ville n'ayant pu recevoir ses enfants, il a résolu de ne pas envoyer ceux-ci aux écoles protestantes.

La cour l'a condamné à une amende de \$6.00; c'est la sixième amende que paie M. Wales pour la même *faute*.

Voilà un acte de résistance; mais qui refusera à une si belle fidélité à des principes, l'hommage de son respect et de son admiration?

* * *

Parmi les désagréments qu'entraîne l'état de guerre, il en est un que tous, un jour ou l'autre, peuvent subir, c'est la *censure de guerre*. Que les nouvelles télégraphiques, que les journaux, que même nos lettres privées soient soumis à la censure, nous nous y résignons, dans l'intérêt général; mais même en cette matière, la discrétion est de mise; ainsi, pour ne citer qu'un exemple, il est inadmissible que le premier officier venu, puisse connaître de lettres intimes de caractère spirituel, sacré, échangées entre un évêque et ses diocésains; la situation d'un évêque n'est pas celle d'un individu quelconque.

C'est pour revendiquer ce droit de liberté de correspondance avec ses diocésains, que Monseigneur Mangan, évêque de Kerry, Irlande, *a résisté* au gouvernement impérial.

Voici les faits: L'Evêque de Kerry, il y a quelques semaines, s'aperçut que des lettres à lui adressées, avaient été ouvertes par le Censeur; aussitôt, il protesta auprès du Ministre des Postes qui le renvoya au War Office; de ce

côté aucune réponse ne vint; au contraire, la même censure continua à s'exercer; l'évêque crut une protestation publique opportune et nécessaire.

Dans la cathédrale, le dimanche suivant cet incident, les fidèles entendaient Monseigneur Mangan, protester en ces termes :

“Mes Frères, — dit-il, après avoir rappelé les faits — je sens que *je manquerais gravement à mon devoir* envers les âmes qui me sont confiées, si, dans cette cathédrale, je ne protestais solennellement contre cette conduite; mes relations avec mon peuple sont d'un caractère spirituel et sacré, et n'importe quel officier peut prendre connaissance de la correspondance épiscopale, les relations d'un évêque avec son peuple touchent à leur fin.

“Pour moi, *je n'abdiquerai pas ma position, et je ne me soumettrai pas paisiblement à une telle ligne de conduite*, qu'elle vienne du War Office ou de tout autre département gouvernemental.”

L'évêque signale ensuite l'anomalie qu'il y a, à ce que les lettres des évêques à Rome soient respectées, et que celles de l'Evêque avec ses diocésains ne le soient pas; il se demande si c'est là toute la confiance que l'on accorde aux Evêques en retour de leur fidélité à la Couronne britannique, et il termine par ce grave avertissement :

“Avant de faire entendre cette protestation, je me suis adressé aux supérieurs des censeurs en question, mais ils n'ont même pas eu la condescendance d'accuser réception de ma lettre: laissez-moi ajouter ceci: *s'ils persévèrent dans cette politique ils pourront apprendre de nouveau que nous pouvons nous défendre.*”

La question a été portée à l'attention de la Chambre; le gouvernement n'a pas cru devoir céder en théorie; mais, en pratique, il a reconnu le bien-fondé des observations de Mgr Mangan; celui-ci a pu déclarer à la presse anglaise :

“Sans vouloir réclamer pour moi le privilège d'avoir fait suspendre la censure des lettres dans le sud de l'Irlande, il me fait plaisir de constater que les autorités du War Office semblent être mieux disposées; elles semblent avoir mis de côté un système qui, tout en étant de peu d'utilité pratique, était de nature à froisser.”

Et voilà ce qu'une *résistance* motivée par des principes, fût-elle fortement exprimée, peut obtenir.

* * *

Chaque année, le gouvernement impérial anglais vote des octrois, pour fins d'éducation, à l'Angleterre, à l'Ecosse et à l'Irlande. Cette année, pour diminuer les dépenses publiques, les octrois à l'Irlande ont été moindres, tandis que ceux de l'Angleterre et de l'Ecosse ont été les mêmes.

Cette mesure a soulevé l'indignation publique en Irlande; des meetings de protestation ont été tenus, et plusieurs Conseils Municipaux, celui de Dublin en tête, ont voté des résolutions de censure; le comité de vigilance des évêques a protesté à *l'unanimité*; les chefs politiques irlandais ont saisi les chambres de la question; le résultat a été celui-ci: *le gouvernement a reconnu son erreur, et il a octroyé les allocations, comme d'habitude.*

Remarquons, au passage, les considérants et le ton de quelques-unes de ces protestations.

A une assemblée tenue à Dublin, à laquelle assistaient entre autres, les Lords Maires de Dublin et de Cork, l'on a exprimé l'opinion que "le retrait des octrois avait pour but *d'arrêter le progrès du mouvement en faveur de la langue irlandaise,*" et une résolution en ce sens a été acceptée à l'unanimité.

Dans sa protestation, le Comité des Evêques a déclaré que la mesure gouvernementale, "dans un temps où si peu a "été fait pour empêcher le gaspillage de sommes énormes par "les chefs de départements" n'est pas tolérable; "*le retrait des "quelques mille dollars donnés au Collège gaélique et aux "classes irlandaises est un acte méprisable, indigne du Trésor Impérial.*"

* * *

De ces faits se dégagent quelques leçons qu'il est à peine besoin d'exprimer, tant elles sont évidentes.

C'est d'abord que tout gouvernement s'honore en retirant des lois manifestement injustes portées dans un moment d'oubli ou même d'égarement.

C'est aussi que les Canadiens-français ne sont pas isolés dans leur lutte pour la revendication de droits nationaux, mais que leurs frères catholiques d'Irlande savent aussi pro-

tester contre toute tentative d'empiètement, *même en temps de guerre.*

C'est, enfin, qu'à certaines lois, il est permis de résister. La résistance n'est pas la rébellion; l'Eglise défend la révolte, non la résistance à des lois injustes. Et lorsque la loi viole un droit sacré, un droit naturel, la résistance — non la révolte — est un devoir, d'après Léon XIII.

Fr. Aug. LEDUC, O.P.

Ottawa, le 17 mars 1916.

II

DANS L'ORDRE

MANUEL HIERARCHIQUE DE L'ORDRE

L'année 1916 rappelle aux Prêcheurs le sept-centième anniversaire de la confirmation de leur Ordre par le Saint-Siège: c'est le 22 décembre 1816 que le pape Honorius III écrivait à saint Dominique: "Considérant que les Frères de votre Ordre seront les athlètes de la foi et les vraies lumières du monde, Nous confirmons votre Ordre avec tous ses champs et possessions présentes et à venir, et Nous le prenons avec ses possessions et ses droits, sous notre gouvernement et notre protection."

Les morts causées par la guerre jetteront sans doute du deuil sur les fêtes projetées, mais un tel anniversaire ne peut passer inaperçu. Les *Analecta Ordinis* viennent de commencer une série d'études qui seront un digne monument commémoratif de ces fêtes-souvenirs.

Ce sera comme un *manuel hiérarchique* de l'Ordre; il fera connaître la série des religieux "qui, dans les différentes charges et dignités, ont bien mérité de l'Ordre et du Saint-Siège." La série s'ouvre par la liste des *Procureurs-Généraux*, depuis 1256 jusqu'à nos jours; elle nous rappelle les plus grands noms de l'histoire dominicaine.

Cette étude sera un digne pendant à l'*Histoire des Maîtres-Généraux*; c'est une oeuvre immense et de profond intérêt, non seulement pour la famille dominicaine, mais pour tous ceux qu'intéressent les relations des Ordres religieux avec le Saint-Siège.

PRECIEUSE RELIQUE.

Les Dominicains de Valence ont pris possession d'un sanctuaire de modeste apparence, mais vénérable par le souvenir qui s'y rattache. C'est une chapelle bâtie sur l'emplacement de la maison natale de saint Vincent Ferrier. Là, sa famille habita longtemps; là naquit et vécut ses années d'enfance l'illustre apôtre et thaumaturge dominicain. Ce petit temple est propriété municipale et c'est la ville qui pourvoit à l'entretien du chapelain chargé du culte divin.

Or, il semble vraiment providentiel que nos Pères en aient reçu la garde maintenant. Grâce à l'incurie municipale et à l'oubli du peuple, le vénérable sanctuaire s'en allait à la ruine. Une expertise soigneuse fut faite lors de la prise de possession; elle révéla un délabrement lamentable: les voûtes, particulièrement, étaient à la veille de s'écrouler. L'obligation s'imposait d'entreprendre des réparations dispendieuses; on s'y est mis de suite avec zèle, ainsi qu'il convenait à des frères justement soucieux de la mémoire du grand thaumaturge. Une fois les murs consolidés et la voûte refaite, il fallut remettre à neuf le pavé, tout le choeur, et enfin l'autel lui-même. Sur cet autel, on vénérât autrefois une antique statue du saint, mise au rancart depuis assez longtemps et remplacée par un plâtre vulgaire de facture et de goût modernes. Un artiste sculpteur est à réparer maintenant, pour la remettre à sa place d'honneur, la vieille et expressive image bien autrement intéressante. La croyance populaire, en effet, lui attribue une origine légendaire. Elle aurait été taillée à même le tronc d'un vieux cyprès, poussé auprès de la maison familiale de saint Vincent. Un jour, assis à son ombre, le saint aurait prophétisé qu'après sa canonisation on prendrait de son bois pour tailler sa statue. Quoiqu'il en soit de cette tradition populaire, la piété envers le petit sanctuaire et la mémoire de saint Vincent Ferrier s'est grandement ranimée depuis le 29 septembre dernier; en ce jour deux Pères et un frère convers prenaient possession de la chapelle, encore encombrée d'échafauds et de plâtras. Une foule nombreuse assistait pourtant à la cérémonie; et la liturgie dominicaine, toujours aimée à Valence, continue d'attirer les fidèles dont la piété et la dévotion semblent grandir de jour en jour.

LE TIERS-ORDRE A NEW-YORK.

Dimanche, le 27 février, cinq cents tertiaires de Saint-Dominique, réunis à Saint-Vincent Ferrier de New-York, avec plusieurs centaines de leurs amis, furent témoins de la prise d'habit de cinquante-cinq d'entre eux et de la profession de cent autres. Le R. P. Rumaggi, prédicateur, rappela que Benoît XV, des cardinaux américains, et un très grand nombre d'évêques et de prêtres des Etats-Unis appartiennent au Tiers-Ordre de Saint-Dominique.

Fra DOMENICO.



BIBLIOGRAPHIE

“ LE DEUXIEME CENTENAIRE DU SANCTUAIRE NATIONAL DE NOTRE-DAME DU CAP ”

Cette brochure in-16 de 80 pages, avec 6 vignettes hors texte, comprend non seulement la description détaillée de l'inoubliable journée du 12 septembre 1915, mais encore le texte complet ou abrégé des lettres, sermons, allocutions et consécérations ayant trait à la fête.

Préparé par un précis historique de l'oeuvre mariale du Cap-de-La-Madeleine, ce rapport est confirmé, à la fin par deux guérisons merveilleuses opérées le jour même et appuyées sur des témoignages autorisés.

“Il est très utile de publier ce travail, afin de bien diriger la piété des fidèles, et de seconder, comme il convient, les desseins de Dieu. Cela est aussi d'une grande actualité, puisqu'il s'agit de fixer dans le souvenir les deux siècles d'existence du sanctuaire vénéré, et les vingt-cinq années de labeur de vos annalistes.”. Mgr F.-X. Cloutier, évêque des Trois-Rivières. — Cet opuscule se donne en prime à tous les abonnés aux *Annales du Très Saint-Rosaire, Cap-de-La-Madeleine, P.Q.* Prix d'abonnement: 50 sous par année au Canada et 60 aux Etats-Unis.

* * *

" LE PAYS LAURENTIEN "

Le "Pays Laurentien" est une revue mensuelle paraissant le premier jour du mois, en livraisons de 24 pages ou plus. Il a pour but d'aider au mouvement de renaissance qui s'affirme aujourd'hui dans le domaine littéraire et national, et publiera des relations, des études, des documents sur tout ce qui a rapport à la vie de nos populations urbaines, rurales et maritimes.

Il sera fait mention, dans le *Bulletin Bibliographique*, de tous les ouvrages dont on enverra deux exemplaires, mais une attention spéciale sera accordée aux ouvrages canadiens.

L'abonnement est de \$2.00 par année, payable d'avance et commençant avec le numéro de janvier. *Administration*: Gérard Malchelosse, 200, rue Fullum, Montréal. *Rédaction*: Pierre Héribert, 2559, rue Saint-Denis, Montréal.

POUR LA VICTOIRE. — Nouvelles Consignes de Guerre, par Mgr J. Tessier. Un vol. in-12. Prix: 0.75. Librairie Richer, Saint-Hyacinthe.

Ce que l'on trouvera d'abord, dans le nouveau volume de Mgr Tissier: *Pour la Victoire*, c'est l'impression fortement ressentie et très éloquemment exprimée des batailles livrées en Champagne et de l'état de guerre dans lequel, depuis tant de mois, demeure le diocèse de Châlons.

En un récent article de l'*Echo de Paris*, Mme Colette Yver louait les villes du front de leur magnifique endurance. Fortifier cette endurance, entretenir la sérénité confiante d'une population voisine de la ligne de feu, tel est le but poursuivi par Mgr Tissier, pendant les six mois d'apostolat dont ce livre est l'écho.

Qu'il écrive aux prêtres-soldats, qu'il parle devant les autorités civiles et militaires, qu'il ait en face de lui un auditoire d'enfants, l'assemblée des fidèles ou la foule compacte des grandes cérémonies patriotiques; qu'il monte dans la chaire de sa cathédrale ou, sur un autel dressé en plein air, devant un paysage semé de tombeaux et de ruines; qu'il se trouve dans l'intimité d'une chapelle de collège ou que, dans une église sans toit, il dise à des sinistrés sans demeure: "Regardez donc le ciel": avec la même éloquence faite de chaleur, de couleur, de force, il peint les tragiques spectacles, il synthétise les opérations d'une bataille, il décrit les armées qui s'entrechoquent, les maisons qui flambent, la mitraille qui éclate, les gigantesques alternatives de victoire et d'attente, de retraite et de marche en avant.

Aux leçons urgentes de l'actualité, le Pasteur ajoute les enseignements éternels du dogme chrétien, et, tandis qu'il recommande la ténacité dans l'espérance, il affirme la persistante nécessité de la prière. Nous avons des chefs qu'il vante et dont il cite de chrétiennes paroles, recueillies par lui-même; mais nous avons surtout au ciel des protecteurs: les Saints de France, la "Reine de France", Marie;

"l'Envoyée" Jeanne d'Arc, qu'il supplie d'intercéder pour nous et qu'il prie de nous obtenir de nouveaux "Miracles de guerre".

Où, ce sont bien là, comme le désire leur auteur, "des paroles qui éclairent, qui enflamment et qui consolent". Le public français leur fera un accueil empressé. Puissent-elles atteindre leur but, c'est-à-dire susciter encore des héroïsmes et des supplications et, dans une France jamais lassée, stimuler le commun effort "pour la Victoire"!

LE SACRE-COEUR DE JESUS. Allocutions des premiers vendredis durant la guerre, par Mgr Gauthey, archevêque de Besançon. 1 vol. in-12. Prix: 0.75.

Dès le commencement de la guerre, Mgr l'archevêque de Besançon a convoqué, chaque premier vendredi du mois, ses fidèles dans sa cathédrale et il leur a fait une instruction sur le Sacré-Coeur de Jésus. Le présent volume est le recueil de ces instructions.

On y trouvera la doctrine de la dévotion au Sacré-Coeur d'après les écrits de la bienheureuse Marguerite-Marie, dont Mgr Gauthey est l'historien très autorisé. Aucune lecture n'est plus opportune, en ce temps de guerre, pour consoler ceux qui souffrent et maintenir dans tous les cœurs les invincibles espérances de la victoire.

Le Sacré-Coeur de Jésus a promis à sa fidèle servante qu'il règnerait en dépit de tous les obstacles, c'est-à-dire que son culte serait en grand honneur. On peut prévoir que cette promesse s'accomplira après la guerre, pour le grand bien des âmes et la prospérité spirituelle et temporelle du pays.

On trouvera le développement de toutes ces pensées dans le livre de Mgr Gauthey.

PROGRES DE L'AME DANS LA VIE SPIRITUELLE.
— 7e édition, 1 fort vol. in-12. Prix: 0.75.

En lisant l'approbation dont Mgr l'évêque de Nancy l'a revêtu, personne ne sera étonné du succès que ce livre a obtenu.

"Le livre du *Progrès de l'âme dans la vie spirituelle*, du P. Faber, est plein de la doctrine des saints, toutes les infirmités de l'âme y sont décrites avec une profondeur et une vérité d'analyse qu'on rencontre dans bien peu de livres, et le remède est indiqué à côté du mal avec une sagacité qui révèle une longue expérience dans la direction des âmes. Ce livre peut être utile à tous, aux laïques comme aux ecclésiastiques et aux communautés religieuses. Il est écrit avec assez de clarté, de simplicité pour être compris par les esprits les moins exercés aux choses spirituelles, comme aussi les personnes les plus instruites en ces matières y trouveront des aperçus nouveaux, et dans les sujets les plus rebattus, une manière particulière qui en rend la lecture aussi intéressante qu'édifiante. C'est pourquoi nous le recommandons à la piété des fidèles de notre diocèse."

JOURNAL APOLOGETIQUE DE LA GUERRE, — Première série, 1914, par M. l'abbé Duplessy. 1 vol. in-12. Prix: 0.75.

Ce n'est point l'histoire de la guerre, ce sont seulement les leçons apologetiques qui se dégagent des événements quotidiens de 1914.

L'auteur les présente sous la forme qui lui est coutumière et qui est si goûtée des lecteurs, parce que claire et à la portée de tous. Il ne néglige point, à l'occasion, les extraits de journalistes et d'écrivains qui ont déjà porté leur jugement sur tels ou tels faits dont il tire lui-même ses enseignements. C'est une première série qui se borne à 1914: à quand la suivante?

— 00 —

NOTRE-DAME DE PARIS

CARÊME 1916

Par le R. P. M.-A. JANVIER, DES FRÈRES PRÊCHEURS

EXPOSITION DE LA MORALE CATHOLIQUE

QUATORZIÈME ANNÉE

XIV. - LA CHARITÉ

III

CONFÉRENCES DU DIMANCHE

SENTIMENTS ET ACTES CONTRAIRES À CETTE VERTU

<i>Première Conférence.</i> — La haine.	<i>Quatrième Conférence.</i> — Le suicide.
<i>Deuxième Conférence.</i> — Le dégoût des choses divines.	<i>Cinquième Conférence.</i> — Le duel.
<i>Troisième Conférence.</i> — L'en-vie.	<i>Sixième Conférence.</i> — La guerre.

RETRAITE PASCALE

<i>Première Instruction.</i> — La discorde dans la famille.	<i>Cinquième Instruction.</i> — La grande victime de l'Envie ; Pas-sion de Notre-Seigneur.
<i>Deuxième Instruction.</i> — La discorde dans l'Etat.	<i>Sixième Instruction.</i> — L'Eu-charistie considérée comme moyen de vaincre les vices con-traires à la charité.
<i>Troisième Instruction.</i> — Le schisme.	
<i>Quatrième Instruction.</i> — Le scandale.	

Son. Em. le cardinal Gasparri, Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, en accusant réception des Conférences de 1915, écrivait au T. R. P. Janvier la lettre suivante :

Mon Très Révérend Père,

Il a été très agréable à Notre Saint-Père le pape Benoît XV de recevoir de nouveau cette année le volume de vos Conférences de la station quadragésimale de Notre-Dame de Paris. Après avoir exposé les grands sujets de la morale générale, vous avez convié vos auditeurs à méditer des sujets de

morale spéciale se rapportant aux vertus de la foi, de l'espérance et de la charité. En 1914, vous avez fait voir, avec votre maîtrise habituelle, la nature et l'objet de la charité. En 1915, vous avez envisagé cette vertu dans ses effets et vous l'avez montrée s'affirmant dans l'homme qui la possède, au dedans, par des effets merveilleux, et, au dehors, par des oeuvres incomparables.

Au milieu de la conflagration qui désole l'humanité, vous parlez avec éloquence de cette charité surnaturelle dont le propre est d'établir la paix intérieure dans les individus, la paix dans la société et la paix entre tous les peuples, parce que la charité est le principe de l'ordre et de la tranquillité, qui sont les deux éléments de la paix.

C'est avec raison que vous avez eu à coeur d'instruire votre auditoire de sujets de si grande actualité, et c'est avec raison aussi que vous montrez la charité cherchant à éviter même une guerre juste, quand cela est possible, désirant régler les différends par des voies pacifiques, épuisant pour cela tous les moyens de conciliation, ne se départissant jamais de la miséricorde et du pardon.

Le premier mot au monde de Notre Saint-Père le pape Benoît XV, au lendemain de son exaltation sur le trône de saint Pierre, a été un appel à cette divine charité au milieu des peuples soulevés les uns contre les autres dans une guerre cruelle. Le Souverain Pontife se réjouit que vous ayez pu, malgré l'agitation des temps présents, assembler sous les voûtes recueillies de la grande métropole de Paris un auditoire capable de vous suivre dans ces hautes spéculations de la doctrine catholique. En bénissant le prédicateur et l'oeuvre dont il agrée l'hommage avec joie, le Saint-Père bénit aussi votre auditoire fidèle et l'encourage à profiter des lumineuses leçons que vous lui prodiguez.

Avec mes félicitations personnelles et mes remerciements pour l'exemplaire que vous m'avez gracieusement offert, je vous prie d'agréer, mon Très Révérend Père, l'expression de mes sentiments dévoués en Notre-Seigneur.

P. Card. GASPARRI.

Pharmacie Viger

PRESCRIPTIONS REMPLIES AVEC SOIN ET AVEC DES
DROGUES PURES

ARTICLES DE TOILETTE ET PARFUMERIE

DES MEILLEURES MARQUES FRANÇAISES,

ANGLAISES ET AMÉRICAINES

Bandages Herniaires, Bandes Abdominales, etc.

Dépositaire des Remèdes de Famille de "NYAL"

SAINT-HYACINTHE

Téléphone No. 60. - - - - 197 RUE CASCADES.



MIEL - MIEL - MIEL COULE ou en
CATEAU

EN TOUT TEMPS — GARANTI PUR
— ET D'UN GOUT DÉLICIEUX —

Echantillon fourni sur demande

CHS. PELOQUIN, APICULTEUR, ST HYACINTHE, P. Q.

LA CIE ANGEVIN

(Successeurs de LANGEVIN FRERES)

Fabrique de pâtisseries. Spécialité : Fabrication des biscuits "SODA"

Vente en GROS et au DETAIL

Tel. Bell 197

82, 84 et 86 RUE SAINT-ANTOINE

ST-HYACINTHE, P. Q.

LE SEUL MAGASIN de

Vaisselle, Verreries, Porcelaines, etc,

THÉ et CAFÉ (Gros et détail)

L. A. BRETON,

155, rue Cascades, - - - ST-HYACINTHE.

SPÉCIALITÉ : Objets de fantaisie, Jardinières,
Statuettes artistiques, etc, etc., pour cadeaux.

MEDAILLES et INSIGNES

DE TOUTES SORTES ET POUR TOUTES OCCASIONS

La Maison la plus importante au Canada
pour ce genre d'ouvrage.

Catalogue gratis sur demande

CARON FRÈRES, EDIFICE CARON
233-239 RUE BLEURY MONTREAL

A. AMYOT & CIE

MANUFACTURIERS DE
VETEMENTS EN GROS, POUR HOMMES ET ENFANTS
ST-HYACINTHE, P. Q.

M. O. DAVID & CIE,

Enrg.

Marchands-Tailleurs

84 et 86 rue St Simon, St Hyacinthe

Grand Assortiment de

HARDES FAITES

Habillements faits sur comman-
de à court avis.

Fourrures, Chapeaux et Casquettes

BROUSSEAU & Fils

Marchandises Sèches
et Nouveautés. . . .

67 Rue St-François

ST-HYACINTHE

TÉLÉPHONE 30.

E. BOUCHER, QUINCAILLIER,

116 RUE ST-ANTOINE,

ST-HYACINTHE, P. Q.

Lampes "Angle," poêles, fournaies, peinture,
vitres, vernis, articles de batiment.

Téléphone des Marchands 548

I. L. LAFLEUR, Limitée

IMPORTATEUR DE

Ferronneries, Métaux, Ciments, Chaux, Sable,
Huiles, Vitres, Etc.

Seul représentant pour la Province de Québec
Engins a Gasoline "Vim", Bateaux en acier "Mullia"

362-366 Notre-Dame Ouest - - - - 43-47 Dupré.

MONTREAL.

Dr J. N. Paul Fournier

CHIRURGIEN-DENTISTE

Dentiste militaire du 6ème District,
Etat-major de la Puissance du Canada.

RUE GIROUARD

SAINT-HYACINTHE, P. Q.

TEL. BELL, 27.

CHS. G. RACICOT,

MARCHAND DE

Grains et Farines, de toutes sortes.

Son, Gru, Moulée,

Graines de Semence.

Coin des Rues St-Antoine et Mondor
ST-HYACINTHE, Qué.

PHONE 648

THE ARCHER CO., Limited

MARCHANDS DE CHARBON

Anthracite Américain pour poèles, Coke pour Fonderies.
Charbon de forge Américain, Scotc & Steam

Bureau et Quai, 126 Rue St-André - - QUÉBEC.

VIN DE MESSE

Deux marques que nous recommandons à tous les points de vue : Vin de messe "VATICAN" et "SANCTUAIRE". Nous en garantissons la pureté. Certificats d'authenticité approuvés par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal. Prix et échantillons sur demande.

LAPORTE, MARTIN, LTEE.

EPICERIES ET VIN EN GROS

584 Rue St-Paul Ouest - - - MONTREAL, Qué.

4221 - PHONES - 4222

M. LAPOINTE

POISSONS, GIBIER, VOLAILLE et LEGUMES

Marchand en GROS et au DETAIL

Marche de la Basse-Ville, - OTTAWA, Ont.

TISSUS SPECIAUX

— POUR —

Communautés Religieuses

MERINOS, SAYS,

DRAP DE SÉDAN,

VOILES, TOILES, Etc.

Importation directe des Premières Manufactures Françaises
Envoi d'Echantillons sur demande.

ROUGIER FRERES,

Compagnie incorporée.

MAISON D'ACHAT

32 Blvd de la Bastille

PARIS.

SIEGE SOCIAL

63 Rue Notre-Dame Est

MONTREAL.

Pharmacie St-Hyacinthe

PLACE DU MARCHÉ,

EN FACE DE L'HOTEL-DE-VILLE

165 RUE CASCADES

Drogues et médecines de première qualité.

SPÉCIALITÉ : LES PRESCRIPTIONS.

Articles de toilette. Bonbons, Parfums, etc.

Seul endroit où l'on peut se procurer les fameux remèdes
" REXALL ".

Nos articles de caoutchouc sont reconnus supérieurs.

AGENCES : Pour le PHONOGRAPHE EDISON, le KODAK EASTMAN,
et les remèdes de famille "NYAL" et "NA-DRU-CO".

J. H. E. BRODEUR, Propriétaire

Le Magasin du Peuple

93 RUE CASCADES
en face de la station de Police et des
Pompes.

Vaisselle, Verrerie, Porcelaines,
Objets de Fantaisie, etc.
TAPISSERIES — PEINTURES
Vitres, Rideaux, Moulures à cadres

ENTREPRENEUR PEINTRE.
TAPISSIER ET DECORATEUR

Alph. Seguin, Prop. St-Hyacinthe
Tél. Bell 390

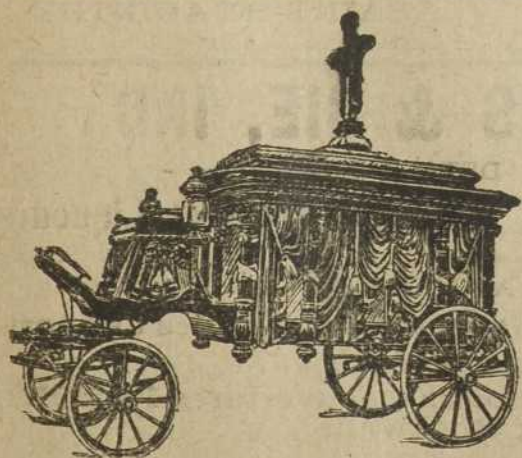
GERALD BROUSSEAU

MAGNIFIQUE EPICERIE. CON-
DITIONS D'ACHAT FACILES,
ARTICLES CHOISIS NOUVEAUX
ET BIEN ASSORTIS : : : :

Agent pour la vente des machines
" The New Williams. "

Coin des rues Girouard et
Raymond

ST-HYACINTHE.



A. DUTILLY,

Successesseur de

Cadorette, Mongeau & Leary,
MAITRES-CHARRETIERS

Entrepreneur de Pompes Funèbres
et Embaumeurs Diplômés. Voitures
de toutes sortes pour Mariages, Bap-
têmes, etc., etc. Corbillards pour
Adultes et Enfants, Voitures-Ambu-
lances.

22-24 Rue Laframboise

SAINT-HYACINTHE

Téléphone Bell 310.

ANNONCES DU ROSAIRE

FOURNISSEUR DES PRINCIPALES
INSTITUTIONS RELIGIEUSES

Téléphone 743
LaSalle 1392

J.-G. ADELARD FILION

PHARMACIEN

ET IMPORTATEUR EN GROS DE PRODUITS CHIMIQUES
ET PHARMACEUTIQUES

COIN DES RUES FULLUM ET ONTARIO
MONTREAL, P. Q.

TEL. MAIN 7767

Librairie Notre-Dame

(MESDEMOISELLES MIGNAULT, props.)

Papeterie, Reliure, Impressions

35, Rue Notre-Dame Ouest,
MONTREAL, Que.

LE BAZAR

U. FOURNIER

OBJETS DE PIETE, ARTICLE DE FANTAISIE,
EFFETS DE LIBRAIRIE, - BIJOUTERIES

109-111 Rue Cascades, ST-HYACINTHE, Que.

EMILE SOLIS

Libraire en gros et en détail.

Assortiment complet d'Articles de Bureaux, Fournitures classsi-
ques, Livres, Objets de Piété et de Fantaisie, etc.

Spécialité : Huile d'olive pour Sanctuaire, Livres de récompenses,

Rue Cascades. - - - SAINT-HYACINTHE

S. BOURGEOIS & CIE, INC.

GROS ET DETAIL EN

Ferronnerie, Quincaillerie, Epicerie, Vins et Liqueurs

SPÉCIALITÉS :

Vins de Messe, Huile pour sanctuaire, Articles de sport.

Seuls agents pour :

Poêles "Happy Thought", Papiers à couvertures PAROID,
Plâtre et Rockwall.

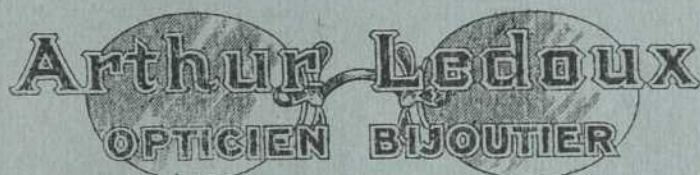
Casavant Frères

FACTEURS D'ORGUES

St-Hyacinthe, P. Q.

MAISON FONDÉE EN 1879.

ORGUES A TRANSMISSION, ELECTRIQUE PNEU-
MATIQUE OU TUBULAIRE, SOUFFLERIE
ELECTRIQUE ET HYDRAULIQUE.



ST. HYACINTHE P. Q.

TEL. No. 10

201 RUE CASCADES.

JOS. T. LALONDE 61 ET 63, RUE DES COMMISSAIRES ARTHUR DESROCHES

Seuls agents
des
COGNACS NATURELS
et
FINE CHAMPAGNES
de
Gaston Dugas & Cie
et des
VINS CHAMPAGNE
de
Massé Pères & Fils

LALONDE & DESROCHES

LIMITÉE

EPICIERS EN GROS

Importateurs de Vins et Liqueurs
Thés et Epices une Spécialité

Aussi agents pour les célèbres vins de messe de
Romagoza-Ventoza d'Espagne

Tel. Bell, Main 183

Tel. des Marchands 801

BLOC BALMORAL



HARNAIS, SELLES, COU-
VERTES A CHEVAUX, VA-
LISES, MALLES, SACS DE
VOYAGE. - - - -

LAMONTAGNE LIMITEE

RUE NOTRE-DAME OUEST
MONTREAL.

FOURRURES !

CHS. DESJARDINS & CIE,

LIMITEE

INVITENT LEURS CLIENTS A VISITER LEUR

NOUVEAU MAGASIN

ENTRE DORCHESTER ET STE-CATHERINE

130 RUE ST-DENIS, - - - MONTREAL.

VIN DE MESSE

Archevêché de Québec, 30 juillet, 1914.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe, dit de ST-NAZAIRE, se fait sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, j. n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L. N. ARCH. DE QUÉBEC.

“ Le Rvd PH. FILION, professeur de chimie à l'Université Laval est depuis la mort de Mgr Laflamme, chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques et cela à LA DEMANDE EXPRESSE DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC. ”

A. TOUSSAINT & Cie - rue St-Paul, QUÉBEC.

Téléphone, No 37.

La Compagnie d'Imprimerie et Comptabilités de St-Hyacinthe

— A responsabilité limitée —

(Successeurs de l'Imp. du Courrier de Saint-Hyacinthe
et de la Dominion Loose Leaf Ltd.)

Impressions de toutes sortes, Reliure, Réglage, Livres blancs
Spécialité : Comptabilités à Feuilles Mobiles.

← ESTIMES FOURNIS SUR DEMANDE →

Bureau et Atelier, 70 rue Ste-Anne - - ST-HYACINTHE
